



Assemblée générale

UN LIBRARY  
NO. 5110  
UN/DA COLLECTION

Distr.  
GENERALE

A/C.5/35/38  
11 novembre 1980  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Point 101 c) de l'ordre du jour

FINANCEMENT DES FORCES DES NATIONS UNIES CHARGEES DU MAINTIEN DE  
LA PAIX AU MOYEN-ORIENT

REEXAMEN DU TAUX DE REMBOURSEMENT AUX GOUVERNEMENTS DES ETATS  
FOURNISSANT DES CONTINGENTS

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. Le Secrétaire général soumet le présent rapport en réponse à la résolution 34/166, du 17 décembre 1979, dans laquelle l'Assemblée générale, reconnaissant que l'inflation et la forte augmentation des dépenses des contingents ont eu une incidence défavorable, en valeur réelle, sur les taux uniformes de remboursement actuellement utilisés, l'a prié d'étudier, en consultation avec les Etats fournissant des contingents à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) et à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) les taux uniformes de remboursement actuellement utilisés, en vue d'assurer un taux équitable de remboursement aux gouvernements des Etats fournissant des contingents, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session.

2. On se souviendra qu'à sa vingt-neuvième session l'Assemblée générale, dans sa décision du 29 novembre 1974, a fixé un taux uniforme pour les sommes à rembourser aux pays fournissant des contingents, au titre des soldes et indemnités des membres desdits contingents auprès de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) et la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD). Le taux de remboursement actuel au titre des soldes et indemnités des membres des contingents est de 680 dollars par homme et par mois pour tous les grades, plus 200 dollars par homme et par mois pour un nombre limité de spécialistes (au maximum 25 p. 100 de l'effectif total pour les contingents logistiques et 10 p. 100 pour les autres contingents), comme l'Assemblée générale en a disposé à sa trente-deuxième session,

dans sa décision 32/416 du 2 décembre 1977, avec effet au 25 octobre 1977. On se rappellera d'autre part que dans sa résolution S-8/2 du 21 avril 1978, l'Assemblée générale a décidé d'appliquer ce même taux pour les sommes à rembourser aux pays fournissant des contingents à la FINUL.

3. Quatre Etats Membres - Autriche, Canada, Finlande et Pologne - fournissent actuellement des contingents à la FNUOD. Les contingents autrichien, canadien et polonais servent sans interruption depuis la mise sur pied de la Force en 1974. Avant de commencer, l'année dernière, à participer à la FNUOD, la Finlande a fourni des contingents à la FUNU pendant toute la durée des opérations de cette dernière, de 1973 à 1979.

4. Onze Etat Membres - Fidji, France, Ghana, Irlande, Irlande, Népal, Nigéria, Norvège, Pays-Bas, Sénégal et Suède - fournissent actuellement des contingents à la FINUL. La participation des Pays-Bas, de l'Italie et du Ghana date de 1979, et le contingent suédois s'est joint à la Force cette année, depuis peu de temps. Tous les autres Etats Membres participent à la Force depuis ses débuts en 1978, ou peu après. Le Ghana, l'Irlande, le Népal et le Sénégal ont fourni des contingents à la FUNU pour les deux premières années de ses opérations; le Ghana et la Suède ont participé à la FUNU de son premier mandat à sa dissolution en juillet 1979.

## II. DEPENSES DES CONTINGENTS

5. Les renseignements sur lesquels se fonde l'examen des taux de remboursement ont été présentés par 12 des gouvernements des Etats fournissant des contingents. Ces renseignements, issus des comptes officiels des gouvernements intéressés, portent sur les dépenses des contingents, exprimées en dollars des Etats-Unis, ramenées au coût moyen par homme et par mois, et couvrent les années 1977 à 1980, ou des périodes plus courtes. Les gouvernements en question ont également indiqué dans quelle proportion leurs dépenses avaient augmenté au cours des années et quel pourcentage de ces dépenses restait à leur charge quand on appliquait les taux uniformes de remboursement actuels. Ces renseignements figurent dans les cinq premières colonnes de l'annexe au présent rapport.

6. Les représentants des Etats fournissant des contingents ont fait remarquer que leurs gouvernements prenaient à leur charge 60 p. 100 des dépenses de leurs contingents en moyenne, et plus de 70 p. 100 dans certains cas. Ils ont souligné qu'un tel état de choses était à la fois injuste et inacceptable. Il était selon eux possible de démontrer qu'une augmentation substantielle du taux était nécessaire en vue d'assurer un taux équitable de remboursement aux gouvernements des Etats fournissant des contingents.

7. Il ressort des chiffres figurant en annexe que les dépenses moyennes indiquées pour 1980 s'échelonnent entre 1 201 dollars et 3 341 dollars par homme et par mois, la médiane se situant à 1 944 dollars, et que la moyenne pour les 11 Etats fournissant des contingents et ayant communiqué des renseignements se chiffre à 2 037 dollars. Par comparaison, le taux de remboursement utilisé actuellement représente environ 58 p. 100, 21 p. 100, 36 p. 100 et 35 p. 100 de ces montants, respectivement.

## III. ELEMENTS D'APPRECIATION

8. L'inflation et la forte augmentation des dépenses des contingents sont les deux facteurs dont il est fait particulièrement mention dans la résolution 34/166 de l'Assemblée générale, dont le quatrième alinéa du préambule se lit comme suit :

"Reconnaissant que l'inflation et la forte augmentation des dépenses des contingents ont eu une incidence défavorable, en valeur réelle, sur les taux uniformes de remboursement actuellement utilisés [...]".

9. En ce qui concerne la forte augmentation des dépenses des contingents, les données présentées au sujet des dépenses moyennes par homme et par mois ne couvrent l'année 1977 que pour cinq pays, sur les 12 pays ayant communiqué des renseignements. Il est donc impossible de déterminer avec précision l'augmentation qu'ont subie les dépenses des contingents de tous les pays à compter de novembre 1977. Les chiffres communiqués par les cinq pays en question accusent des augmentations allant de 18,5 p. 100 à 90,5 p. 100 entre 1977 et 1980, la moyenne arithmétique se situant à 50 p. 100. Deux autres pays, dont les chiffres les plus anciens portent sur 1978, signalent des augmentations de 13,2 p. 100 et 22,4 p. 100 entre 1978 et 1980, soit une moyenne de 17,8 p. 100 pour la période de deux ans considérée. Pour deux autres pays encore, qui n'ont communiqué des renseignements que pour 1979 et 1980, les chiffres font apparaître des augmentations de 16,5 p. 100 et 38 p. 100 depuis 1979, soit une moyenne de 27,3 p. 100 pour un an. Sur les trois autres pays ayant communiqué des données, l'un fournit les chiffres de 1979 et non ceux de 1980, et les deux autres les chiffres de 1980 seulement.

10. Le tableau ci-dessous donne un aperçu, par année, de la manière dont se répartit l'augmentation des dépenses dont ont fait état les pays qui fournissent actuellement des contingents. Bien que les 12 pays considérés n'aient pas tous fourni de statistiques pour chaque année depuis 1977, le tableau peut donner une idée de l'augmentation des dépenses pour plus de la moitié des pays qui fournissent des contingents.

<u>Augmentation</u>	<u>(en pourcentage)</u>			<u>Pays</u>
	<u>Fourchette</u>	<u>Médiane</u>	<u>Moyenne</u>	
Entre 1977 et 1978	0 - 25	17	15	5 (A, B, F, G, K)
Entre 1978 et 1979	0 - 30	18	14	7 (A, B, D, E, F, K - si les dépenses de E n'augmentent pas)
Entre 1979 et 1980	0 - 38	17	14	9 (A, B, C, D, E, F, G, K, L - si l'augmentation des dépenses de E intervient à partir de 1978)

/...

11. Si l'on mesure l'inflation dans les pays qui fournissent des contingents par l'augmentation des indices des prix à la consommation entre novembre 1977 et les environs de mai 1980, telle qu'en rendent compte les publications officielles de l'ONU, on obtient un chiffre de l'ordre de 25 p. 100 environ en moyenne dans le cas de 11 des pays considérés. En outre, les fluctuations des taux de change du dollar des Etats-Unis (monnaie dans laquelle sont établis les taux de remboursement) par rapport aux monnaies nationales de ces mêmes 11 pays, si on en évalue les effets de novembre 1977 à septembre 1980, ont eu pour résultat une baisse de la valeur du dollar de l'ordre de 11 p. 100 en moyenne par rapport aux monnaies de ces pays.

12. Etant donné que beaucoup de pays qui fournissent actuellement des contingents ne participaient pas aux opérations de la FUNU ou de la FNUOD en 1977, au moment où ont été fixés les taux de remboursement actuels, il serait intéressant de comparer la valeur courante des dépenses de ces pays aux données de l'étude de 1977 sur les taux de remboursement. Le tableau ci-dessous compare ces deux séries de données à l'aide des chiffres indiqués au paragraphe 7.



#### IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

13. Eu égard à ce qui précède, le Secrétaire général estime qu'on ne peut plus considérer que le taux actuellement appliqué permet de rembourser de façon équitable et raisonnable les pays qui fournissent des contingents pour les dépenses qu'ils doivent effectuer au titre des soldes et indemnités des membres de leur contingent et que, pour établir le calcul d'un nouveau taux qui assure un taux de remboursement équitable conformément à la résolution 34/166 de l'Assemblée générale, il conviendrait de prendre soigneusement en considération les facteurs de l'inflation et de la forte augmentation des dépenses des contingents ainsi que la position financière des pays fournissant des contingents eu égard aux dépenses de leur contingent.

14. Comme suite à des discussions préliminaires, les représentants des pays qui fournissent des contingents ont proposé de fixer le nouveau taux à 1 020 dollars par homme et par mois pour tous les grades, plus 300 dollars par homme et par mois pour un nombre limité de spécialistes (au maximum 25 p. 100 de l'effectif total pour les contingents logistiques et 10 p. 100 pour les autres contingents). Le Secrétaire général estimait, quant à lui, qu'une majoration de 40 p. 100 par rapport au taux actuel reflèterait de façon plus juste les considérations et facteurs évoqués plus haut et, en conséquence, il a proposé comme nouveau taux aux Etats qui fournissent des contingents le montant de 950 dollars par homme et par mois pour tous les grades, plus 280 dollars pour un nombre limité de spécialistes, taux dont il s'est déclaré prêt à recommander l'adoption à l'Assemblée générale.

15. Le nouveau taux proposé par le Secrétaire général couvrirait jusqu'à 81 p. 100 des dépenses que doit effectuer le pays qui a indiqué le chiffre de dépense le plus faible au titre du contingent qu'il fournit (1 201 dollars), 31 p. 100 des dépenses que doit effectuer le pays qui a indiqué le chiffre le plus élevé (3 341 dollars) et 49 p. 100 de la moyenne des dépenses que doivent effectuer les pays fournissant des contingents qui ont communiqué des renseignements. Le pourcentage des dépenses qui seraient à la charge des pays qui fournissent des contingents, calculé sur la base du nouveau taux, est indiqué dans la sixième colonne de l'annexe au présent rapport.

16. Le Secrétaire général est heureux d'annoncer que les gouvernements des pays qui fournissent des contingents ont donné leur assentiment à sa proposition telle qu'elle est énoncée plus haut au paragraphe 14. Il recommande à l'Assemblée générale d'approuver le nouveau taux proposé pour la FUNOD et la FINUL, avec effet à compter des 1er et 19 décembre 1980 respectivement, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de ces forces. En donnant leur assentiment au nouveau taux proposé, les gouvernements des pays qui fournissent des contingents ont exprimé au Secrétaire général la préoccupation que leur causait la charge financière de plus en plus lourde qu'il leur fallait supporter du fait que les remboursements étaient fixes tandis que les dépenses ne cessaient d'augmenter et ils ont proposé qu'à l'avenir, le taux de remboursement soit ajusté plus fréquemment, de préférence chaque année.

V. INCIDENCES FINANCIERES

17. Si l'Assemblée générale approuve les propositions recommandées par le Secrétaire général au paragraphe 16 ci-dessus, les dépenses supplémentaires au titre de la FNUOD et de la FINUL, calculées sur la base d'un effectif moyen de 1 275 hommes et 6 000 hommes, respectivement, seraient de l'ordre de 4 324 000 dollars et 20 272 000 dollars par an, respectivement.

Annexe

Données communiquées par les gouvernements des Etats qui  
 fournissent des contingents

(En dollars des Etats-Unis)

Pays	Année	Coût total moyen par homme et par mois	Accroissement en pourcentage du coût total moyen depuis 1977, sauf indication contraire	Pourcentage des dépenses à la charge des pays qui fournissent des contingents, calculé sur la base de l'ancien taux de remboursement		Pourcentage du total des dépenses pour 1980 qui seraient à la charge des pays qui fournissent des contingents, calculé sur la base du nouveau taux
				(680 dollars + 200 dollars)	(950 dollars + 280 dollars)	
A	1977	1 020	-	31,4	-	
	1978	1 276	-	45,1	-	
	1979	1 664	-	58,0	-	
	1980	1 944	90,5	64,0	49,7	
B	1977	1 030	-	32,0	-	
	1978	1 205	-	41,9	-	
	1979	1 424	-	50,8	-	
	1980	1 556	51,1	55,0	37,1	
C	1977	-	-	-	-	
	1978	-	-	-	-	
	1979	1 759	-	60,2	-	
	1980	2 050	16,5	65,9	52,3	
D	1977	-	-	-	-	
	1978	2 142	-	66,9	-	
	1979	2 283	-	68,9	-	
	1980	2 425	13,2	70,8	57,9	
E	1977	-	-	-	-	
	1978	1 400	-	49,0	-	
	1979	-	-	-	-	
	1980	1 713	22,4	57,4	40,4	
F	1977	1 940	-	63,9	-	
	1978	2 385	-	70,6	-	
	1979	2 830	-	75,2	-	
	1980	3 275	68,8	77,6	68,9	

/...

Annexe (suite)

Données communiquées par les gouvernements des Etats qui  
 fournissent des contingents

(En dollars des Etats-Unis)

Pays	Année	Coût total moyen par homme et par mois	Accroissement en pourcentage du coût total moyen depuis 1977, sauf indication contraire	Pourcentage des dépenses	Pourcentage du total des
				à la charge des pays qui fournissent des contingents, calculé sur la base de l'ancien taux de remboursement (680 dollars + 200 dollars)	dépenses pour 1980 qui seraient à la charge des pays qui fournissent des contingents, calculé sur la base du nouveau taux (950 dollars + 280 dollars)
G	1977	1 655	-	55,9	-
	1978	1 655	-	55,9	-
	1979	1 962	-	62,8	-
	1980	1 962	18,5	62,8	48,0
H	1977	-	-	-	-
	1978	-	-	-	-
	1979	-	-	-	-
	1980	3 341	-	78,7	69,5
I	1977	-	-	-	-
	1978	-	-	-	-
	1979	-	-	-	-
	1980	1 201	-	41,7	18,6
J	1977	-	-	-	-
	1978	-	-	-	-
	1979	1 167	-	40,0	16,2
	1980	-	-	-	-
K	1977	1 350	-	45,9	-
	1978	1 510	-	51,7	-
	1979	1 595	-	54,2	-
	1980	1 640	21,5	55,5	37,8
L	1977	-	-	-	-
	1978	-	-	-	-
	1979	941	-	25,6	-
	1980	1 299	38,0	46,1	24,7

-----